

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

See original RFP/ Voir la DDP originale

**REQUEST FOR PROPOSAL AMENDMENT**

**MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Solicitation No. - N° de la demande <b>CSPS-RFP-19NG-1232/A</b>	Amendment No. - N° de modification <b>002</b>
--	--

Solicitation closes – La demande prend fin :  at – à <b>02 :00 pm EST</b> <b>14h00 HNE</b>  on – le <b>December 18th, 2019</b> <b>18 décembre 2019</b>	File No. - N° de dossier  <b>2019-1232</b>
--	--



Amendment date – Date de la modification <b>2019-11-28</b>
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à :  <a href="mailto:Naomi.gautier@canada.ca">Naomi.gautier@canada.ca</a>
Destination  See original RFP/ Voir la DDP originale

**Instructions:**

**Municipal taxes are not applicable.**

**Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.**

**Instructions:**

**Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

**Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.**

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur     Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)  <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)</b>    Signature : _____ Date : _____



## Modification 002

À tous les soumissionnaires :

AUCUNE contrepartie ne sera accordée pour les extras et / ou les modifications, car le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Cette modification 002 est émise pour :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires;
2. Modifier la Section 1.2 « Sommaire »;
3. Modifier la Section 2.7 « Conférence des soumissionnaires ».

### 1. Questions et réponses

**Question 1 :** Dans la détermination par l'EFPC de la réussite ou de l'échec des critères obligatoires, l'évaluation reposera-t-elle sur les critères obligatoires énumérés à la partie 4 de la DDP ou le soumissionnaire devra-t-il aussi aborder chaque élément obligatoire de l'annexe A - Énoncé des travaux dans sa soumission?

**Réponse 1 :** L'évaluation sera basée sur les critères obligatoires énumérés dans la partie 4 de la DDP. Le soumissionnaire n'a pas à traiter tous les éléments obligatoires de l'annexe A - Énoncé des travaux dans sa soumission.

**Question 2 :** L'EFPC exige-t-elle que chaque critère énuméré comme obligatoire soit en place au moment de la soumission, ou le soumissionnaire peut-il s'engager à se conformer au moment où l'EFPC occupera l'espace?

**Réponse 2 :** Les critères obligatoires indiqués dans la partie 4 doivent être en place au moment de la soumission, faute de quoi la soumission ne peut pas satisfaire à tous les critères techniques obligatoires spécifiés dans la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection. Aussi, tel qu'indiqué à la page 1 de la DDP, en soumettant une soumission, « le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission. »

**Question 3 :** En supposant que la DDP prenne fin à temps, est-il raisonnable que l'EFPC prenne une décision concernant le soumissionnaire retenu ainsi qu'un contrat soit octroyé dans un délai raisonnable pour lui permettre de préparer l'espace pour le client?

**Réponse 3 :** Selon les prévisions actuelles, si un contrat est octroyé, il devrait l'être avant la mi-janvier 2020. Toutefois, la date de début du contrat sera le 1er février 2020.

**Question 4 :** L'EFPC envisagerait-elle de reporter la date d'occupation à février 2020 pour permettre au soumissionnaire retenu de préparer l'espace?

**Réponse 4 :** Voir la réponse à la question 3 ci-dessus.

**Question 5 :** Le site nécessite-t-il une attestation de sécurité? Si oui, à quel niveau?

**Réponse 5 :** Non. Référez-vous à la Partie 6, Section 6.1, point 1 : « le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent; »

**Question 6 :** Est-ce qu'une attestation est nécessaire pour les employés du soumissionnaires qui interagiront avec le client? Si oui, quel niveau est requis?



**Réponse 6 :** Référez-vous à la Partie 6, Section 6.1, Point 1 b) : « les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent; »

**Question 7 :** Les entrepreneurs du soumissionnaire (conciergerie, entretien, etc.) doivent-ils être posséder une attestation de sécurité? Si oui, à quel niveau?

**Réponse 7 :** Voir la réponse à la question 6 ci-dessus.

**Question 8 :** Les attestations de sécurité sont-elles requises au moment de la soumission?

**Réponse 8 :** Non. Référez-vous à la Partie 6, section 6.1, point 1 : « Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées (...) ».

**Question 9 :** Si les cotes de sécurité peuvent être obtenues après la période de soumission, l'EFPC parrainera-t-elle les soumissionnaires pour obtenir les attestations?

**Réponse 9 :** Non. Référez-vous à la partie 6, section 6.1, point 2 : « On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante. »

**Question 10 :** L'EFPC envisagerait-elle de supprimer l'obligation de soumettre les soumissions sur papier et sur une clé USB et de permettre aux soumissionnaires de soumettre leurs propositions en respectant les exigences de fichiers distincts, en format PDF, par voie électronique? Cela respecterait l'exigence de la politique visant à réduire les déchets et à favoriser la réutilisation et le recyclage.

**Réponse 10 :** Non. Pour le moment, l'EFPC n'a pas de politique pour la réception de soumissions par voie électronique. De plus, la taille des fichiers pour ce type de besoin pourrait dépasser les capacités de nos boîtes de réception.

## **2. Modifier la section 1.2 « Sommaire »**

- **Point 1.2.1 :**

**SUPPRIMER :** Au point 1.2.1, supprimer : « L'espace doit être disponible pour la mi-janvier 2020. »

**INSÉRER :** Au point 1.2.1, insérer : « L'espace doit être disponible pour le 1<sup>er</sup> Février 2020. »

- **Point 1.2.4 :**

**SUPPRIMER :** Le point 1.2.4 dans son entièreté.

## **3. Modifier la section 2.7 « Conférence des soumissionnaires »**

**SUPPRIMER :** La section 2.7 « Conférence des soumissionnaires » dans son entièreté.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**